

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Autun, le **26 AOUT 2016**

**Le préfet de Saône et Loire,
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur,
Officier dans l'ordre national du Mérite**

**Arrêté modificatif préfectoral n° 711-20160806 du 26 août 2016
de l'arrêté préfectoral n° 711-20160805 du 25 août 2016
portant autorisation d'une manifestation
intitulée "rallye cross" au circuit tout terrain « la chapelle de Repas » à AUXY
le dimanche 28 août 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu le code de la route,

Vu le code du sport,

Vu le nouveau code pénal,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 1976 portant réglementation technique des compétitions automobiles et des compétitions de véhicules à deux roues et tricycles à moteur,

Vu la circulaire interministérielle n°DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 239 DS1 en date du 26 août 2015 donnant délégation de signature à Madame Carole Dabrigeon, sous-préfète d'Autun ;

Vu la demande en date du 25 août 2016 par mail par laquelle « L'association Air Neuf » sollicite la correction du nombre de véhicules autorisés à concourir lors de l'épreuve " **Rallye cross** ",

Sur proposition de Mme la sous-préfète d'Autun.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 711-20160805 du 25 août 2016 est modifié comme suit :

- Nombre maximum de véhicules engagés : 180

Article 2 : EXECUTION

Mme la sous-préfète d'Autun, M. le maire d'Auxy, M. le commandant du groupement de gendarmerie de Saône et Loire, M. le préfet de Saône et Loire - bureau du service de défense et de protection civile, M. le président du conseil départemental de Saône et Loire (D.R.I.), ainsi que les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie de la commune concernée. Une copie sera adressée à Mme la directrice départementale de la cohésion sociale, à M. le commandant de la compagnie de la gendarmerie d'Autun ainsi qu'à M. le délégué départemental de l'UFOLEP.

Pour le préfet et par délégation,

Pour la sous-préfète et par délégation,



Sylvie GUAGLIANONE

Arrêté modificatif n° 711-20160806 du 26/08/2016 - « rallye cross d'Auxy » – le 28 août 2016